



AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 195

Le 1 octobre 2014

Retrait volontaire d'un membre compensateur

Morgan Stanley Canada Limitée

Le 30 septembre 2014, Morgan Stanley Canada Limitée a avisé la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) de sa décision de ne plus être membre compensateur, conformément à l'article A-1A09 des règles de la CDCC.

La dernière journée de Morgan Stanley Canada Limitée à titre de membre compensateur sera le 31 octobre 2014.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler la division des opérations intégrées de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdcc-ops@cdcc.ca

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2470

Tour de la Bourse
800, square Victoria, 3^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca